



LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-ASTIER
Département de la Dordogne
Voirie ODP N° 2019 -02

**Emplacement stationnement à titre exceptionnel
pour un emménagement**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 et suivants
VU le Code de la Route,
VU la demande de Madame GAUGAIN Agathe en vue de réserver un emplacement de stationnement à titre exceptionnel pour le véhicule nécessaire à un emménagement au 4 rue des Piqueurs à Saint-Astier, le VENDREDI 11 JANVIER 2019 à partir de 9 h 30 jusqu'à 17h00

ARRETE

Article 1 : En raison de l'emménagement de Mme GAUGAIN Agathe, un stationnement au 4 rue des Piqueurs à Saint-Astier sera autorisé à titre exceptionnel et ponctuel pour le véhicule le VENDREDI 11 JANVIER 2019 à partir de 9 h 30 jusqu'à 17h00

Pour des raisons de sécurité, le véhicule devra être serré au maximum contre la façade du bâtiment.

Il sera matérialisé par panneaux.

Article 2 : A charge pour le pétitionnaire de mettre en place la signalisation nécessaire afin de prévenir les automobilistes de cette occupation du domaine public.

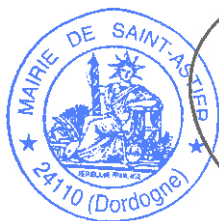
Article 3 : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements faits par l'autorité municipale.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Maire
- Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur l'Adjoint chargé de la voirie
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint Astier
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Saint Astier
- Madame GAUGAIN Agathe

Fait à Saint- Astier, le 10 janvier 2019



P/Madame le Maire,
L'Adjoint délégué
B. LEGER.

